

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA CELLE**  
**SEANCE DU 20 FEVRIER 2017**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 14 février 2017, s'est réuni en session ordinaire le 20 février 2017 en Mairie, à 19 heures 15, sous la présidence de Monsieur Philippe AUZON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 09

Etaient présents : Philippe AUZON, Agnès CHANTRIER, Bernard RONDELET, Clément TOUZET, Marion HERLUISON, Catherine PAJON, Sylvie MARCHAND, Christian TEINTURIER, Jean Yves LAVALETTE.

Secrétaire de séance : Sylvie MARCHAND - La séance a été publique.

Adoption du compte rendu de la séance précédente

**PRESENTATION – NATURA 2000**

Présentation par Madame PICARD, Chargée de mission « Natura 2000 » pour l'éventuelle réalisation d'un inventaire sur la biodiversité communale (IBC, action financée à 80 % par la Région)

**DCM 2017-007 - TRAVAUX D'ACCESSIBILITE ET D'AMENAGEMENT SALLE LA R'MISE**

Monsieur le maire rappelle les travaux d'accessibilité nécessaires à entreprendre et prévus par l'Ad'AP dans la salle « La R'mise », établissement recevant du public (ERP).

Par ailleurs Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'aménager un local de rangement, qui pourrait être créé sur l'actuelle pergola, et un nouvel aménagement de l'espace cuisine pour une meilleure accessibilité.

Monsieur le maire présente au conseil municipal plusieurs devis concernant ces travaux, pour un total estimé à 10775 € HT

Le plan de financement de ces aménagements serait le suivant :

Coût total des travaux (HT)	: 10775 €
D.E.T.R. 40 %	: 4310 €
Conseil départemental 30 %	: 3232,50 €
Autofinancement 30 %	: 3232,50 €

Le conseil municipal, après avoir étudié le projet, les devis et autres pièces présentés,

- programme ces travaux d'aménagement,
- approuve le plan de financement,
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les demandes d'urbanisme, d'accessibilité et de sécurité nécessaires,
- sollicite une aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR et au conseil départemental du Cher

**DCM 2017-008 – DOSSIER « AFFAIRE ST SYLVAIN »**

Monsieur le maire rappelle la délibération du conseil municipal n°2016-039 du 06 juillet 2016 relative à la procédure et l'autorisation d'une étude juridique auprès du cabinet d'avocats SOREL et Associés.

Monsieur le maire fait lecture du courrier du 31 janvier 2017 de ce cabinet d'avocats.

A l'issue de l'étude du dossier, il semble que la commune soit en droit de revendiquer les propriétés de la chapelle et église de Saint-Sylvain, ces édifices n'ayant jamais été désaffectés (et donc dans ce cas, appartenant au domaine public ils seraient imprescriptibles, insaisissables et inaliénables).

Cependant, si la commune décide de poursuivre l'action en justice auprès du Tribunal Administratif, ce cabinet d'avocats ne pourrait défendre les intérêts de la commune pour des raisons de conflits d'intérêts dans cette procédure.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la suite à donner à cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

- décide de poursuivre la procédure,
- mandate Maître Loïck BENOIT, avocat à TOURS (Indre-et-Loire) pour conseiller et représenter la commune,
- autorise le maire à entreprendre toutes les actions nécessaires à cette procédure et à signer tous documents ou actes s'y rapportant.

**DCM 2017-009 – CONSERVATION ET RESTAURATION DES STATUES ET DES TABLEAUX DE L'EGLISE**

Monsieur le maire rappelle la délibération du conseil municipal n°2016-034 du 06 juillet 2016 et les démarches entreprises pour la restauration et la conservation des objets d'art de l'église Saint Blaise, des rencontres avec les responsables des services de la DRAC d'Orléans et de La Conservation des monuments historiques et objets d'art.

Monsieur le maire présente au conseil municipal un nouveau devis concernant les socles des sculptures en pierres de LA CELLE d'un montant de 1944 € pose comprise. Ce nouveau devis a été transmis au service de la DRAC pour avis, sachant qu'un premier devis pour ces mêmes socles avait été présenté pour un montant d'environ 17 000 €). Par ailleurs, Monsieur le maire est en attente d'un devis supplémentaire en cours d'élaboration par une entreprise de NOGENT LE PHAYE (Eure et Loir).

Monsieur le maire propose au conseil municipal la restauration du grand tableau Saint-Blaise situé au-dessus du tombeau (devis de Florence CARLY d'un montant de 5 190 € TTC), et de la statue Sainte-Claire (devis en attente).

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- décide de programmer la restauration du grand tableau Saint-Blaise et accepte le devis de Florence CARLY pour un montant de 5 190 € en complément des restaurations des sculptures déjà programmées,
- est dans l'attente du devis de restauration de la statue Sainte-Claire pour suite à donner.

### **ECOLE**

Monsieur le maire fait part de sa rencontre avec Monsieur l'inspecteur de Saint-Amand.  
Discussion - coût – réflexion sur le SIRP – baisse de l'effectif scolaire

### **DCM 2017-010 – RETROCESSION D'UNE CONCESSION DE CIMETIERE**

Monsieur le maire fait lecture du courrier de Monsieur et Madame Michel DOUCET relatif à une demande de rétrocession de leur concession de terrain du cimetière de LA CELLE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, accepte la rétrocession de la concession du cimetière n°890-1116 plan G 193 achetée le 31 janvier 1985 pour un montant de 400 francs - soit 61€, somme qui sera versée à Monsieur et Madame Michel DOUCET domiciliés à FUSSY (Cher) – 28, rue des Frères Lumière.

### **DCM 2017-011 – DEMANDES DE SUBVENTIONS D'ASSOCIATIONS**

Monsieur le maire présente au conseil municipal des demandes de subvention de diverses associations dans le cadre de la préparation du BP 2017.

Le conseil municipal, après avoir examiné les demandes présentées, et à l'unanimité des présents, accorde les subventions suivantes :

- FACILAVIE – 18000 BOURGES : 50 €
- Association des amis de la bibliothèque du Cher – 18000 BOURGES : 51,90 € (346 hab. x 0,15 €)

Les autres demandes sont rejetées (Etoile Saint-Amandoise, Association des Paralysés de France, adhésion à l'AMRF). En ce qui concerne la demande de l'Inspection Académique pour les projets théâtraux des écoles primaires, la demande sera transmise à Madame la Présidente du SIRP BRUERE LA CELLE FARGES.

**Courrier de la Ville de SAINT-AMAND** : Forum des associations le dimanche 10 septembre 2017 à SAINT AMAND MONTROND – il sera attribué un stand pour chaque commune qui pourra être accompagnée d'une ou plusieurs associations. Le conseil municipal décide de contacter les associations locales.

### **BUREAUX DE VOTE DES PRESIDENTIELLES**

#### **SCRUTIN DU 23 AVRIL 2017**

Président : Philippe AUZON

Vice-présidente : Agnès CHANTRIER,

Autres Assesseurs : Sylvie MARCHAND, Clément TOUZET, Marion HERLUISON, Christian TEINTURIER, Jean Yves LAVALETTE, Catherine PAJON,

08 h 00 à 10 h 45 : Philippe AUZON - Sylvie MARCHAND - Clément TOUZET  
10 h 45 à 13 h 30 : Philippe AUZON - Christian TEINTURIER - Clément TOUZET  
13 h 30 à 16 h 15 : Agnès CHANTRIER - Jean Yves LAVALETTE - Catherine PAJON  
16 h 15 à 19 h 00 : Agnès CHANTRIER - Marion HERLUISON - Catherine PAJON

#### **SCRUTIN DU 07 MAI 2017**

Président : Philippe AUZON

Vice-présidents : Agnès CHANTRIER, Bernard RONDELET

Autres Assesseurs : Sylvie MARCHAND, Clément TOUZET, Marion HERLUISON, Christian TEINTURIER, Jean Yves LAVALETTE, Catherine PAJON,

08 h 00 à 10 h 45 : Philippe AUZON - Sylvie MARCHAND - Clément TOUZET  
10 h 45 à 13 h 30 : Bernard RONDELET - Sylvie MARCHAND - Christian TEINTURIER  
13 h 30 à 16 h 15 : Agnès CHANTRIER - Bernard RONDELET - Jean Yves LAVALETTE  
16 h 15 à 19 h 00 : Philippe AUZON - Marion HERLUISON - Catherine PAJON

Fin de la séance à 20 heures 50